

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

### DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Opération de réhabilitation / renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur la commune de Saint Mayme de Pereyrol - Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et Le Syndicat Eau Cœur du Périgord**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** le Grand Périgueux engage la création du système d'assainissement collectif de Saint Mayme de Péreyrol (réseaux de collecte et station de traitement).

**Que** dans ce cadre, et en parallèle le Syndicat Eau Cœur du Périgord souhaite renouveler les réseaux d'eau potable dans le bourg.

**Que** dans un souci de meilleure cohérence technique et afin de faciliter la gestion des études et travaux conjoints liés à cette opération, le syndicat Eau Cœur du Périgord et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux s'accordent pour s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la partie « LOT Canalisations ».

Le Président,

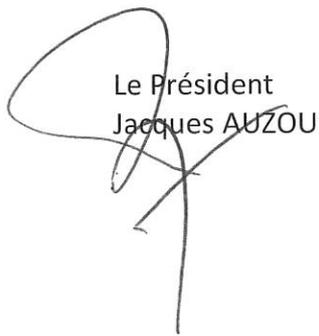
DECIDE

**Article 1er** : d'approuver l'opération de réhabilitation / renouvellement des réseaux d'assainissement de la commune de Saint Mayme de Péreyrol.

**Article 2** : de signer tout document relatif à ce dossier notamment la convention de Groupement de commandes avec le Syndicat Eau cœur du Périgord

Fait à Périgueux, le 22 JAN. 2021

Le Président  
Jacques AUZOU



Affiché le : 22 JAN. 2021